
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 février 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 24 février 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence-Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-François Cloutier et M. Pierre Gagnier.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Yves Ryan, décédé le 2 février dernier. Il félicite les athlètes de la délégation canadienne aux Jeux olympiques de Sotchi dont plus d'une trentaine s'entraînent à Montréal. Il souligne les efforts et le succès de ces athlètes et plus particulièrement ceux de madame Dominique Maltais, pompière au Service des incendies de Montréal (SIM) pour sa médaille d'argent dans la discipline de snowboard cross.

Il souligne la présence dans les tribunes des lauréats de la 23^e édition du Mois de l'Histoire des Noirs ainsi que des membres de la Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs.

Le président du conseil souligne deux dates importantes, à savoir : le 4 février 2014 « Journée mondiale contre le cancer » et le 12 février 2014 « Journée Internationale des Enfants Soldats ».

Il souligne enfin les anniversaires de naissance du mois de février des conseillers et conseillères Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Domenico Moschella, Jeremy Searle, Eric Allan Caldwell et Benoit Dorais.

Le président cède ensuite la parole au maire qui salue la présence dans les tribunes de représentants de la Ville de Saguenay : madame Josée Néron, conseillère municipale de l'équipe du Renouveau démocratique, monsieur Paul Grimard, chef d'équipe du Renouveau démocratique, monsieur Luc Desbiens, chef de cabinet de l'opposition, madame Catherine Bergeron, responsable des communications et madame Nadia Bergeron, attachée politique.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Engagement du maire à l'effet que le modèle de gouvernance de la CMM ne sera pas modifié et que la Ville de Montréal conservera sa majorité à la CMM
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Problématique du transport des matières dangereuses sur le territoire - Mettre en place des mécanismes de communication pour rassurer les citoyens / Pression à exercer auprès des deux paliers gouvernementaux pour l'application de l'article 8 de la <i>Loi sur la sécurité civile</i>
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Déraillement d'un train dans le Sud-Ouest - Mesures concrètes pour obliger les compagnies ferroviaires à informer la population
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Critères de sélection pour l'embauche de l'inspecteur général et mise en place d'un comité d'experts préalable au choix
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mise sur pied d'un comité de travail pour la planification budgétaire des arrondissements / Rendre publique l'étude sur le financement des arrondissements réalisée par Cirano

À 14 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre	Démolition de la Maison Redpath - Étude indépendante sur l'état de la structure du bâtiment et conservation de la façade afin de l'inclure au projet de construction / Application stricte du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des bâtiments pour préserver les bâtiments patrimoniaux
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Assurance qu'aucun projet du PTI ne sera retardé ou annulé pour défrayer les coûts des travaux visant le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie / Demande le dépôt à la prochaine assemblée du conseil d'un échéancier et des coûts de ce projet
M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Tenir compte de l'étude du gouvernement du Québec qui favorise la construction d'un tunnel pour soulager la circulation plutôt que le prolongement du boulevard Cavendish

À 14 h 55, le leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège et déplore que le temps de parole alloué à chacun ne soit pas respecté. Il suggère une deuxième période de prolongation de la période de questions pour permettre aux membres inscrits au tableau d'intervenir. Le président du conseil indique que le prolongement est consenti avec l'assentiment de tous.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Présentation des documents budgétaires sur une base pluriannuelles dès 2015
M. Graig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Tenir des consultations publiques sur le projet d'implantation d'un Système léger sur rail (SLR) sur le Pont Champlain

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 04.

CM14 0102

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 février 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 15.04 et 41.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 15 h 05, le leader de la majorité propose de modifier la séquence de l'ordre du jour afin d'étudier l'article 51.04 immédiatement avant l'article 3.02.

La proposition est agréée.

CM14 0103

Nomination de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 février 2014 par sa résolution CE14 0268;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

- 1 - de nommer M^e Denis Gallant à titre d'inspecteur général de la Ville de Montréal à compter du 25 février 2014;
- 2 - de fixer son salaire à 260 000 \$ et de lui accorder les conditions et avantages des cadres de direction de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer le contrat de travail de Me Denis Gallant au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.04 1140395005

CM14 0104

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 février 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM14 0105

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 janvier 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 février 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1^{er} au 26 janvier 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 26 janvier 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 26 janvier 2014.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

- 5.01 Résolution CA14 22 0043 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Résolution soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec
- 5.02 Résolution CA14 29 0042 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Postes Canada - Fin de service de livraison porte à porte

Par M. Marvin Rotrand

- Résolution CA14 170060 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Une heure pour la Terre 2014

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par M. Marvin Rotrand

- Information – Bus à usage stratégique suite à la demande de M. Shanaham

Par Mme Annie Samson

- Réponse à la demande de M. Marc-André Gadoury formulée lors du Conseil extraordinaire du 18 novembre 2013 – Sécurisation des piétons aux abords du Centre Bell

Par M. Pierre Desrochers

- Réponse à la demande de Mme Lucie Mallette, formulée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2014 – Mesures fiscales pour aider les contribuables à faible revenu
 - Réponse à la demande de M. Alex Norris, formulée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2014 – Contrat accordé par le comité exécutif
 - Réponse à la demande de M. Éric Tremblay, formulée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2014 – Frais lors de contestation au rôle foncier
 - Réponse à la demande de M. Louis Langevin, formulée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2014 – Coût des services sur les comptes de taxes
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014.

CM14 0106

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1143385003

CM14 0107

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1141478001

CM14 0108

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1140443001

CM14 0109

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan 2013 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1141893002

CM14 0110

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1135078055

CM14 0111

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1134876002

CM14 0112

Dépôt du rapport final des dépenses engagées pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité dépose le rapport final des dépenses engagées, au montant de 145 632,20 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, pour l'exécution de travaux de force majeure sur le viaduc Rockland.

Un débat s'engage.

07.08 1130541008

CM14 0113

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1131371012

CM14 0114

Bilan annuel 2013 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan 2013 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1136071003

CM14 0115

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013

Le leader de la majorité dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1140498001

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par M. Marvin Rotrand

- Dépôt d'une pétition signée par 31 (approx.) personnes du club de presse Bangladesh de Montréal, visant à solliciter l'aide de la Ville pour trouver l'emplacement pour construire un monument à la mémoire de ceux qui ont perdu leurs vies lors des manifestations du 21 février 1952.
-

CM14 0116**Déclaration pour honorer la mémoire d'Yves Ryan**

Attendu le décès d'Yves Ryan survenu le 2 février 2014;

Attendu son souci constant de bien informer les gens, il a été journaliste, fondateur et rédacteur en chef du *Guide de Montréal-Nord*, de 1957 à 1963;

Attendu qu'en tant qu'homme de défi, il a fondé le parti politique *Le Renouveau municipal* et s'est présenté à la mairie de Montréal-Nord pour développer sa ville et lui redonner une fierté citoyenne;

Attendu qu'il a été élu maire de Montréal-Nord pour la première fois le 4 novembre 1963, qu'il a été réélu dix fois, dont six par acclamation, ce qui démontre la grande confiance et l'attachement soutenu de la population à son égard;

Attendu que sa gestion rigoureuse des fonds publics a fait que Montréal-Nord était largement reconnue comme une administration municipale bien administrée et dont la situation financière était souvent citée en exemple;

Attendu son implication au sein de la Communauté urbaine de Montréal, de 1976 à sa dissolution en 2001 et, en tant qu'homme de principe, il a quitté la vie politique lors de la fusion des villes de banlieue à la Ville de Montréal par conviction personnelle après 38 ans au service des citoyens;

Attendu qu'il a marqué l'histoire de Montréal-Nord et est toujours demeuré Monsieur le Maire, même après son retrait de la vie politique;

Attendu son esprit d'ouverture et d'accueil, Montréal-Nord est devenue une municipalité où se sont installés des gens d'origines diverses;

Attendu qu'il demeurera toujours un modèle de dévouement, de conviction, d'homme politique près de la population, dédié à servir les gens et le bien public;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Gilles Deguire
M. Richard Bergeron
M. Normand Marinacci
M. Jean-Marc Gibeau
Mme Chantal Rossi

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille d'Yves Ryan, aux proches de sa famille et à la communauté de Montréal-Nord, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès du monument de la politique municipale montréalaise que fut Yves Ryan.

Un débat s'engage.

À 16 h 01, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 16 h 14, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0117

Déclaration en hommage à l'oeuvre de Jacques Languirand

Attendu que le conseil municipal a appris que Jacques Languirand mettait fin à sa carrière radiophonique après avoir animé *Par quatre chemins* pendant 43 ans;

Attendu qu'il a toujours su rendre hommage à ses mentors qui lui ont appris à apprendre, à écouter et à transmettre, choses qu'il a faites toute sa vie par la suite;

Attendu qu'il a influencé un nombre inestimable de Montréalais et de Québécois par sa contribution au monde des communications, à titre d'essayiste, d'homme de théâtre, de journaliste, de romancier, de comédien, d'animateur, de metteur en scène, de conférencier et de professeur;

Attendu qu'il a su être un innovateur remarquable, notamment dans le domaine des arts de la scène où on le considère comme l'un des pères du domaine du spectacle;

Attendu qu'il a été un pédagogue engagé qui s'est investi totalement auprès de ses auditeurs afin de leur transmettre les clés qui donnent accès à la connaissance;

Attendu que sa verve, son franc parler et son rire inimitable continuent de marquer la mémoire de tous ceux qui l'ont connu ou écouté;

Attendu qu'il est le créateur et le promoteur de la communication tripative à laquelle son nom restera toujours associé;

Attendu que son apport culturel a été reconnu par de nombreux organismes et continuera de l'être;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
M. Normand Marinacci

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - nomme Jacques Languirand citoyen d'honneur de la Ville de Montréal;
- 2 - lui remette une sculpture en bronze, *L'Homme de la paix*, une œuvre de Jean-Daniel Rohrer.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM14 0118

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars prochain

Attendu que l'article 1 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, adopté en 2005 par le Conseil municipal, stipule que « la ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens »;

Attendu que la Ville de Montréal a approuvé, en février 2005, la déclaration mondiale de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA) sur les femmes dans le gouvernement local, qui a été élaborée afin que les pouvoirs locaux, les villes et les municipalités, s'engagent formellement à participer à l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes, dans tous les secteurs de l'activité municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le Conseil des Montréalaises en 2004 et l'a entériné dans sa Charte en 2009;

Attendu que Montréal exerce un grand leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la promotion de l'analyse différenciée selon les sexes et du Plan d'accès à l'égalité en emploi 2013-2015;

Attendu qu'au mois de mars de chaque année, et ce jusqu'en 2017, année du 375^e anniversaire de Montréal, une Montréalaise, ou un groupe de citoyennes de la métropole, sera honorée pour sa contribution remarquable au développement de Montréal dans le cadre de la série des *Bâtisseuses de la Cité*;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Justine McIntyre
Mme Elsie Lefebvre
Mme Manon Barbe

Et résolu :

que le conseil municipal souligne cette journée en réitérant son engagement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un débat s'engage.

La conseillère Elsie Lefebvre dépose les documents suivants :

- Rapport et recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation travail-famille pour les élu(e)s du conseil municipal de Montréal », déposé à l'assemblée du conseil municipal du 27 mai 2013;
- Motion sur la conciliation famille-travail pour les élu(e)s du conseil municipal de Montréal, déposée à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2012;
- Article du 14 décembre 2012, CNW Telbec : « Conciliation travail-famille au conseil municipal - « Montréal doit innover afin de convaincre les jeunes parents de faire le saut en politique municipale » - Elsie Lefebvre et Cindy Leclerc;
- Article du 16 décembre 2012, Journal Métro : « Pour une meilleure conciliation travail-famille au conseil municipal ».

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM14 0119

Ajout - Déclaration honorant la mémoire de Mme Mavis Gallant

Attendu que le conseil municipal a appris le décès de Mme Mavis Gallant à l'âge de 91 ans, survenu le 18 février dernier;

Attendu que Mme Gallant, montréalaise d'origine, est considérée par plusieurs comme l'une des plus grandes écrivaines que le Canada ait jamais connues;

Attendu que Mme Gallant a publié plus d'une centaine de nouvelles, y compris dans le magazine *The New Yorker*, et était reconnue internationalement comme un des grands maîtres de ce genre littéraire;

Attendu que Mavis Gallant a reçu l'Ordre du Canada et le Prix littéraire du Gouverneur général pour l'un de ses recueils, *Home Truths: Selected Canadian Stories*;

Attendu que cette nouvelliste, essayiste et romancière a reçu le prix Athanase-David, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine des lettres;

Attendu que le festival littéraire Métropolis bleu de Montréal lui a décerné son Grand Prix pour l'ensemble de son œuvre en 2002;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches;
- 2- salue la contribution importante de Mme Mavis Gallant au milieu littéraire et culturel dont bénéficie l'ensemble de la société montréalaise.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04 (Ajout)

À 16 h 40, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0120

Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, avec 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline et à hayon - Appel d'offres public 13-11943 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes de modèle berline ou à hayon;
- 2- d'accorder à 7228821 Canada inc. (Cité Nissan), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11943 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133447008
80.01 (20.01)

CM14 0121

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Globocam (Anjou) inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12844 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de leur émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12844 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145983001
80.01 (20.02)

CM14 0122

Accorder un contrat à Pompacktion inc. pour la fourniture et la réparation de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1537-AE (1 soum.)

Le conseiller Pierre Gagnier déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Pompacktion inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pompes et broyeurs de marque Seepex ainsi que leurs composantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 756 107,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1537-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133438013
80.01 (20.03)

CM14 0123

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation de trois nouveaux circuits à 25 kV afin d'alimenter l'usine de production d'eau potable Atwater de manière à faire passer sa puissance électrique de 26 à 36 MVA, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 370,59 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés à l'entente de contribution;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à signer pour et au nom de la Ville la convention prévue à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130598001
80.01 (20.04)

CM14 0124

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R.- Réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 2 041 280,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288001 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 041 280,20 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. - Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 893 980,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288001 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134822077
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0125

Accorder un contrat à Automatisation Grimard pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1547-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Automatisation Grimard, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de dix disjoncteurs 36 kV de remplacement dans un appareillage de commutation existant à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 609,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1547-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334003
80.01 (20.06)

CM14 0126

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 853 030,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 784 045,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12970 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1135258005
80.01 (20.07)

CM14 0127

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ annuellement pendant 3 ans (de 2014 à 2016) à C2-MTL, pour l'organisation de l'événement annuel printanier C2-MTL, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1130881002
80.01 (20.08)

CM14 0128

Autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat accordé au Groupe Techna inc. pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11143 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 175,61 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour le support de la solution mobile de prise d'inventaire et de saisie des remplissages de bouteilles d'air comprimé respirable du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016 dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna inc. (CG10 0098) ;
- 2- d'approuver un projet d'addendum no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Techna inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 210 254,97 \$ à 253 430,58 \$, taxes incluses ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136383001
80.01 (20.09)

CM14 0129

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Michel Gohier ltée pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium et accessoires sur des châssis de camions légers fournis par la Ville - Appel d'offres public 13-13051 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de bennes basculantes en aluminium sur des châssis de camions légers fournis par la Ville;
- 2 - d'accorder à Michel Gohier ltée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13051 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133447007
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0130

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable - Dépense totale de 1 697 872,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10085 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 697 872,51 \$, taxes incluses, pour le projet de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Gastier M.P. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 476 410,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10085;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136349001
80.01 (20.11)

CM14 0131

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine située au 2975, rue Remembrance - Dépense totale de 2 790 079,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5668 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 790 079,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes partielle de la salle des décanteurs à l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 682 769,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5668;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1130749001
80.01 (20.12)

CM14 0132

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1829-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau électrique et mécanique de l'alimentation en boues des 5 presses Fournier 668-M29-021/022/023/024/025 au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 586 733,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1829-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133334022
80.01 (20.13)

CM14 0133

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 129 145 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2065-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1133334024
80.01 (20.14)

CM14 0134

Accorder un contrat à Groupe Hexagone pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 489 334,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-009 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 489 334,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 430 334,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-009;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136140006
80.01 (20.15)

À 16 h 59, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 février 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 24 février 2014, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence-Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. François Limoges et M. Peter McQueen.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie-Michelle Poisson	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Soutien de l'Administration pour interdire l'installation de compteurs intelligents par Hydro-Québec à l'intérieur de logements ou de tous locaux habités suite aux études qui démontrent que l'exposition à ces appareils a un impact sur la santé
M. Yves Daoust	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Actions concrètes pour permettre la Web diffusion à l'arrondissement de LaSalle ou autoriser l'enregistrement des séances par les citoyens à coût nul

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alain Delorme	M. Denis Coderre	Appui à l'arrondissement de LaSalle pour exiger de l'entrepreneur qu'il termine les travaux d'infrastructures dans le projet Bois des Carriers
Mme Anie Tremblay	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Dangers sur la santé reliés à l'installation des compteurs intelligents et appui de la Ville pour faire respecter le droits des citoyens en vertu des articles 1, 2 et 92 de la <i>Loi sur la santé publique</i> – Signalement à la Direction régionale de santé publique Dépôt de document
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Coût du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie – Les priorités de l'Administration doivent plutôt être la qualité des infrastructures et l'état des rues
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Précisions demandées sur l'attribution de contrats par la Société de transport de Montréal (STM) pour améliorer le système informatique du transport adapté
M. Patrick Asch	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Justification de retards prévus dans l'ouverture de sites pour le traitement des matières organiques et demande à l'effet de procéder à l'ouverture des sites de Saint-Laurent et LaSalle
Mme Carole Frénette	M. Denis Coderre	Protection du site de l'hôpital Hôtel-Dieu et ne pas permettre sa transformation en condos
Mme Sophie Sénécal	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Position/Engagement que la vocation médicale de l'hôpital Hôtel-Dieu sera conservée et que le bâtiment ne sera pas converti en condos
M. Michael Shaffer	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) (M. Pierre Desrochers)	Étendre le mandat de l'inspecteur général aux arrondissements
M. Jean Lapointe	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Équité territoriale dans le choix des sites de compostage et possible perte de subventions du gouvernement fédéral en raison du report Dépôt de document
Mme Isabelle Vigeant	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir des consultations sur l'installation de compteurs intelligents à l'intérieur de logements par Hydro-Québec
M. Julien Gascon-Samson	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Pierre Gagnier)	Prendre en considération l'initiative d'arrondissements qui procèdent en priorité au déneigement des zones de débarcadère et de stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite Dépôt de document
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	État des démarches avec les deux paliers gouvernementaux en matière de sécurité ferroviaire – Manque de collaboration des compagnies ferroviaires lorsqu'il est question d'informer les citoyens en cas d'accident
M. Louis Langevin	M. Pierre Desrochers	Étalement du paiement des taxes foncières en plusieurs versements sans intérêt

À 20 h 04

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Patrice Sans Regret	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mesures pour garantir l'accès à une habitation à loyer modique (HLM) aux 47 locataires évacués de la rue Rangers pour raisons d'insalubrité ou de sécurité / Amendes aux propriétaires délinquants
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre	Reconsidérer l'adoption de l'article 44.02 de l'ordre du jour puisque le promoteur n'offrira pas l'accessibilité universelle dans le projet de la Sacristie Saint-Jude / Instaurer une « Journée des personnes handicapées » le 3 décembre
Mme Josée Gascon	M. Denis Coderre (Mme Émilie Thuillier) (M. Pierre Gagnier)	Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite tous les chalets dans les parcs sur le territoire de la Ville de Montréal, plus particulièrement celui du Parc Nicholas Viel Dépôt de document
M. Richard Dubois	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Soutien du maire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour que la conversion du bâtiment de l'hôpital Hôtel-Dieu soit réservée à la construction de logements sociaux
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Pourcentage du montant alloué au développement de logements sociaux dans le budget 2014 – Respect des engagements électoraux
Mme Marjolaine Tapin	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Intervention de la Ville pour préserver les maisons de chambres et aider à contrer l'itinérance – Souhaite une rencontre avec le responsable du dossier de l'habitation
M. Henri Desbioles	M. Denis Coderre	Absence de pictogrammes pour aider la circulation de personnes à mobilité réduite sur le site du Festival de Montréal en lumières / Assurer la sécurité des personnes handicapées lors de réfections de trottoirs
M. Benoit Lauzon	M. Denis Coderre	Solutionner le problème de l'itinérance en favorisant l'accessibilité à des logements sociaux / Partager la vision de Jeanne-Mance en autorisant la conversion de la bâtisse de l'hôpital Hôtel-Dieu en logements sociaux
M. François Cherrier	M. Frantz Benjamin	Améliorer l'accessibilité universelle à l'hôtel de ville de façon à permettre l'entrée d'un quadriporteur et installer un système d'allumage par détecteur de mouvements dans les toilettes pour handicapés

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 35.

À 20 h 36, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0135

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle, d'une superficie de 25,5 mètres carrés, située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 367 883 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Terrasses Saint-Sulpice inc., aux fins d'assemblage, une partie d'une ruelle située à l'ouest de la rue Saint-Denis et au nord de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 5 367 883 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 25,5 mètres carrés, pour le prix de 75 484,39 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131368016
80.01 (20.16)

CM14 0136

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans et 10 mois, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 janvier 2017 pour une somme maximale de 380 843,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 4213025 Canada inc., pour une période de 2 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} avril 2014, un espace additionnel d'une superficie de 241,55 mètres carrés, situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 71 744,40 \$, taxes incluses, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement payable au locateur en 2014, représentant un montant de 151 767 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences de 25 800,39 \$, pour une dépense maximale de 177 567,39 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134565009
80.01 (20.17)

CM14 0137

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 445 803,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique 25 kV et l'assistance technique dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 388 924,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12955;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146019001
80.01 (20.18)

Article 80.01 (20.19)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soum.)

Préalablement à la présentation de l'article en titre, le leader de la majorité retire ce point de l'ordre du jour.

CM14 0138

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13164 - 8 soum. / 3 conformes / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure ;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie pour les travaux devant débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13164 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1131009005
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0139

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 16 000 000 \$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013.

Adopté à l'unanimité.

1143843007
80.01 (30.01)

CM14 0140

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (*Earth Hour*) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30, le samedi 29 mars 2014

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre» (*Earth Hour*) » dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
- 2- de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140273001
80.01 (30.02)

CM14 0141

Autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1133311001
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0142

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279) » .

Adopté à l'unanimité.

1133950058
80.01 (42.01)

CM14 0143

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

Adopté à l'unanimité.

1131179003
80.01 (42.02)

CM14 0144

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279) ».

Adopté à l'unanimité.

1133950060
80.01 (42.03)

CM14 0145

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

1131614002
80.01 (42.04)

CM14 0146

Adoption - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1133894001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0147

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134309006
80.01 (42.06)

CM14 0148

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

1141274001
80.01 (42.07)

CM14 0149

Adoption - Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération ».

Adopté à l'unanimité.

1143843005
80.01 (42.08)

CM14 0150

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1144309002
80.01 (42.09)

CM14 0151

Nomination et reconduction de mandat de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Lachine Affaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires, agissant à titre de mandataire « Centre local de développement (CLD) » pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

- M. Daniel Racicot, conseiller d'arrondissement (nouveau membre), pour le secteur municipal;
- Mme Nadia Slimani, Collège Sainte-Anne (nouveau membre) et M. Henri-Jean Bonnis, Caisse de dépôt et de placement (nouveau membre), pour le secteur institutionnel ; et
- M. Benoit Sarrazin, Desjardins (nouveau membre), pour le secteur coopératif.

Adopté à l'unanimité.

1135856046
80.01 (51.01)

CM14 0152

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Marie-Ève Brunet, à titre de membre à la Commission de la sécurité publique en remplacement de monsieur Luis Miranda.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

CM14 0153

Nominations au Comité de vérification élargi

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Richard Celzi et Francesco Miele, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer Messieurs Edward Janiszewski, maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux, et Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité;
- 2- de nommer Mme Marie-Josée Marsan membre indépendant du Comité de vérification élargi au poste laissé vacant suite au départ de M. Jean Gérin;
- 3- de renouveler le mandat de M. André Harel, à titre de membre et président du Comité de vérification élargi.

Adopté à l'unanimité.

1141711002
80.01 (51.03)

CM14 0154

Nomination au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à compter du 9 décembre 2013, en remplacement de monsieur François Da Sylva.

Adopté à l'unanimité.

1130558007
80.01 (51.04)

CM14 0155

Nomination au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame la conseillère Marie-Eve Brunet à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun. en remplacement de monsieur Alain Laroche.

Adopté à l'unanimité.

1146456002
80.01 (51.05)

CM14 0156

Nomination au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 février 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Luc Ferrandez

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner madame Louise Mainville, conseillère de ville du district De Lorimier, comme représentante des élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, en remplacement de madame Josée Duplessis.

Adopté à l'unanimité.

1146656003
80.01 (51.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.06 de l'ordre du jour, l'article 20.05 ayant été retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0157

Accorder un contrat à La compagnie 3M Canada pour les services de conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12943

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2014 par sa résolution CE14 0149;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à La compagnie 3M Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture des services requis pour la conversion rétrospective de la collection des bibliothèques de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 775 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12943 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
- 3 - de mandater la Direction générale à procéder à une reddition de comptes après un an d'opération sur les économies réelles engendrées par l'utilisation de la technologie RFID, en particulier au chapitre de la réduction du personnel qui en découle.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.01 1135260003

CM14 0158

Conclure avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 13-12490 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0164;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12490 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1135331006

CM14 0159

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry (P.R.R. 2013 - Réseau artériel), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 832 701,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279602 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0171;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 832 701,03 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry (P.R.R. 2013 - Réseau artériel), dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 609 201,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279602;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134822071

CM14 0160

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville (P.R.R. 2014 - Réseau artériel) - Dépense totale de 702 215,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 264002 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0169;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 702 215,94 \$, taxes incluses, pour le planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là ou requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville - (P.R.R. 2014 - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 915,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1134822066

Article 20.05

DOSSIER RETIRÉ À LA DEMANDE DU COMITÉ EXÉCUTIF

CM14 0161

Approuver le nouveau contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0182;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, à des fins socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317 d'une superficie d'environ 165,35 mètres carrés, situés au 3^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1134069013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0162

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et *United Irish Societies of Montreal inc.* relativement à l'édition 2014 du défilé de la Saint-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0184;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente avec United Irish Societies of Montreal, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 16 mars 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1145877001

CM14 0163

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, d'une superficie de 359 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 160 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0181;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Jules Gagné et M. Pierre Provencher, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant situé à l'angle des rues Paul-Pau et Rousseau, constitué du lot 1 712 293 du cadastre du Québec, d'une superficie de 359 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1135062003

CM14 0164

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 885 136,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 255802 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0219;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 885 136,21 \$ taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée flexible, des trottoirs et de la conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Chénier, du boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine à la limite de l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 788 936,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255802;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1134822072

CM14 0165

Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 839 970,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 256204 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0218;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 839 970,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie sur le boulevard Robert, du boulevard Viau au boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 792 820,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256204;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1134822073

CM14 0166

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la mise en place d'une grave-bitume, la pose de revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails et de travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds--Roxboro - Dépense totale de 1 739 542,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257302 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0220;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 739 542,90 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une grave-bitume, pose de revêtement bitumineux, reconstruction des trottoirs, bordures et mails et travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 555 842,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257302;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1134822074

CM14 0167

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 567 460,55 \$ - Appel d'offres public 13-13236 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0228;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 567 460,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 387 460,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13236 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1140660001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0168

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0187;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.-2)* pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et de confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales sur le prolongement de cette rue.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1133231028

CM14 0169

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2)* pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0188;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (trottoirs, lampadaires, arbres) en bordure du projet résidentiel sur le prolongement de la rue Forsyth, entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144642001

CM14 0170

Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative de l'Heure de la Terre (*Earth Hour*) et demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30, le samedi 29 mars 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0195;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 3- d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre» (*Earth Hour*) » dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
- 4- de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30 le samedi 29 mars 2014, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1140273001

CM14 0171

Autoriser l'adhésion de la Ville à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 - Dépense de 225 979,20 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0190;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2014-2015 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 225 979,20 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1140942001

CM14 0172

Autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont / Autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0232;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une somme de 260 000 \$ en contrepartie d'une garantie bancaire de 400 000 \$ remise par le promoteur immobilier Dugua de Mons dans le cadre de l'appel public de propositions visant à mettre en valeur un emplacement sur le site des anciens ateliers municipaux de Rosemont;
- 2- d'autoriser la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à déposer cette somme dans le Fonds de contribution de la Stratégie d'inclusion de logements abordables, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1136390001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0173

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0235;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie Ciot Montreal inc.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1146445001

CM14 0174

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0236;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2)* en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie les Placements Campotoro inc.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1144820001

CM14 0175

Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0248;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- sous réserve de l'approbation du tribunal, d'acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) décrits au dossier décisionnel et nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;
- 2- en paiement de cette acquisition, de réduire la dette de SVLS envers la Ville d'un montant équivalent à la valeur des actifs ainsi acquis telle qu'elle a été déterminée par le Service des finances à son intervention.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Domenico Moschella

d'amender le premier résolu de l'article 30.08 présentement à l'étude comme suit :

- ajouter à la fin du paragraphe, après le mot « effet », les mots « en vue des opérations de la saison 2014;
- de décaler le second résolu afin qu'il devienne le troisième résolu;

- d'introduire comme second résolu, ce qui suit : « mandater le comité exécutif de faire, avant le 31 décembre 2014, les recommandations requises sur l'exploitation et le modèle de gestion de ce service pour les années subséquentes; »

Le président du conseil juge les propositions d'amendements des conseillers Rotrand et Moschella recevables.

Les amendements sont agréés.

Le débat se poursuit sur la proposition principale amendée.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.08 1144368001

CM14 0176

Avis de motion - Règlement sur les services - Réorganisation administrative

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur les services », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1140395004

CM14 0177

Ajout - Avis de motion - Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1143430002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0178

Adoption - Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014, par sa résolution CE14 0044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1130603015

Règlement 14-002

CM14 0179

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014, par sa résolution CE14 0052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de créer le Service de la performance organisationnelle et le poste de Directeur de service et d'autoriser son comblement;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.02 1140395001

Règlement 12-015-2

CM14 0180

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014, par sa résolution CE14 0083;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1134435010

Règlement 14-003

CM14 0181

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0085;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Marc-André Gadoury

d'amender le Code d'éthique et de conduite des membres de la Ville et des conseils d'arrondissement afin de :

1- « Ajouter dans le 3^o alinéa de l'article 2 définissant les principales valeurs de la municipalité, les mots « et la transparence » pour que l'alinéa amendé fasse référence à « la prudence et la transparence dans la poursuite de l'intérêt public »;

2- « Ajouter à la fin du 3^o alinéa de l'article 2 définissant les principales valeurs de la municipalité, les mots « et face aux représentations d'intérêts particuliers » pour que l'alinéa amendé se termine par « dans la poursuite de l'intérêt public face aux représentations d'intérêts particuliers »;

3- Ajouter un 17^e article à la Sous-section 1 du Chapitre III du Code avec le libellé suivant :

« 17. Un membre du conseil doit prendre connaissance des règles prévues par la Loi sur l'éthique et la transparence en matière de lobbyisme et s'abstenir de s'engager dans une activité de lobbyisme avec un lobbyiste lorsqu'il a connaissance que l'interlocuteur agit en violation de ces règles. S'il constate qu'un lobbyiste ne respecte pas les règles prévues par les règles sur le lobbyisme, il doit (i) cesser de poursuivre l'activité de lobbyisme en cours ou (ii) poursuivre l'activité de lobbyisme en cours si cela s'avère plus approprié, porter à la connaissance de l'interlocuteur ses obligations en regard des règles sur le lobbyisme et aviser le Commissaire au lobbyisme du Québec ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Norris et Gadoury recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de référer les points 2 et 3 de la proposition d'amendement à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

La proposition est agréée.

Le point 1 de la proposition d'amendement est quant à lui adopté à l'unanimité.

Le débat reprend sur l'article 42.04, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1131165008

Règlement 14-004

CM14 0182

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014, par sa résolution CE14 0087;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de créer le Service du développement économique et le poste de Directeur de service – développement économique et d'autoriser son comblement;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par M. François W. Croteau

d'apporter une précision quant à un des mandats de ce service qui sont indiqués au sommaire décisionnel. Ainsi ce service devra, non pas « étudier les possibilités de réduire et simplifier les structures actuelles dans le secteur du développement économique », mais plutôt « étudier les possibilités d'optimisation de ces structures ».

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.05 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.05 1140395002

Règlement 12-015-3

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0183

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2014, par sa résolution CE14 0094;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1142685001

Règlement 14-005

CM14 0184

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014, par sa résolution CE14 0110;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.07 1131614001

Règlement 14-006

CM14 0185

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les taxes (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014, par sa résolution CE14 0113;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.08 1134309004

Règlement 14-007

CM14 0186

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014, par sa résolution CE14 0114;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.09 1134309005

Règlement 14-008

CM14 0187

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014, par sa résolution CE14 0112;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1144309001

Règlement 14-009

CM14 0188

Adoption - Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations

Attendu qu'une copie du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014, par sa résolution CE14 0121;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1143843001

Règlement 14-010

CM14 0189

Adoption - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014, par sa résolution CE14 0126;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1133894002

Règlement 14-011

Tel que convenu le 4 avril 2014 avec la représentante du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'approbation du ministre n'est pas requise pour ce règlement.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0190

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary »

Vu la résolution CM12 1133 de l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2012 adoptant comme premier projet de règlement P-12-059 le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame situé au 3791, chemin Queen-Mary »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le 23 janvier et le 19 février 2013, tel qu'il appert dans son rapport daté du 16 avril 2013;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 27 mai 2013, par sa résolution CM13 0369;

Attendu que le conseil a adopté, sans changement, un second projet de règlement, conformément aux dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de l'assemblée du 16 décembre 2013, par sa résolution CM13 1154;

Attendu que suite à l'adoption par le conseil du second projet de règlement Second P-12-059, le greffier a donné, le 22 janvier 2014, l'avis public prévu à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de ce règlement;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue et vu les dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014, par sa résolution CE14 0204;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791 chemin Queen-Mary ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1123779006

Règlement 12-059

CM14 0191

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment sis au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »

Attendu qu'à sa séance du 2 décembre 2013, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle », pour y inscrire le bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 janvier 2014, à 18 h, à la salle Le Plateau située au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014, par sa résolution CE14 0252;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant la modification de la liste « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle », pour y inscrire le bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1130437006

Règlement 04-047-148

CM14 0192

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », afin de remplacer la désignation « lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation »

Attendu qu'à sa séance du 3 décembre 2013, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de remplacer la désignation « Lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 février 2014, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014, par sa résolution CE14 0253;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », afin de remplacer la désignation « Lieu de culte » rattachée aux bâtiments situés respectivement aux 4560 et 4570, rue Adam, dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle, par les désignations « Les édifices publics ou communautaires » et « Les lieux d'habitation ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1130603014

Règlement 04-047-149

CM14 0193

Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de trois à douze étages sur un terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald

Attendu qu'à sa séance du 9 décembre 2013, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 janvier 2014 à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014, par sa résolution CE14 0254;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-07, s'appliquant au terrain situé aux 5505, 5513-5517, 5519-5521, 5525-5527, chemin de la Côte-Saint-Luc et 4615-4617, avenue Clanranald - lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.04 1130415002

Règlement 04-047-150

CM14 0194

Abroger la résolution CM13 1096 du 26 novembre 2013 / Prolongation et reconduction de mandats / Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0191;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prolonger le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:
 - M. le maire d'arrondissement Luis Miranda, à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration, pour la période du 15 novembre 2013 au 15 janvier 2015;
 - Mme la conseillère de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour la période du 15 novembre au 15 janvier 2014;
 - M. le conseiller Gilles Beaudry, à titre de membre, pour la période du 15 novembre 2013 au 13 mars 2014;
- 2- de reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction et pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:
 - Mme la conseillère de ville Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement, pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016;
 - M. le conseiller Gilles Beaudry, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
 - M. Réal Théroux, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016;
 - M. Michel Foisy, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 14 mars 2014 au 13 mars 2016.
- 3- de nommer, Mme Chantal Boisvert, chef de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement, à titre de représentante de la Ville, jusqu'au 15 janvier 2014, en remplacement de Mme Andrée Duquette et de reconduire son mandat pour une période de 2 ans, soit du 16 janvier 2014 au 15 janvier 2016;
- 4- d'abroger la résolution CM13 1096 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 26 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1132072016

CM14 0195

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros mairesse suppléante pour les mois de mars, avril et mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM14 0196

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer madame Marie-Ève Brunet, à titre de membre à la Commission de la sécurité publique en remplacement de monsieur Luis Miranda.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM14 0197

Motion de l'opposition officielle sur l'amélioration de la transparence et de la présentation de l'information budgétaire

Attendu que les documents budgétaires doivent être un outil d'information et d'évaluation permettant de faciliter l'analyse et de guider la prise de décision;

Attendu que la présentation actuelle de l'information budgétaire par la Ville de Montréal, ses services et ses sociétés para-municipales offre, le plus souvent, uniquement le dernier budget voté et celui proposé, et que cette forme de présentation pour la prochaine année offre peu de base comparative;

Attendu que de devoir assembler et comparer des documents budgétaires distincts, publiés chacun à une année d'intervalle, représente un frein supplémentaire à la capacité d'établir le portrait de l'évolution de la réalité budgétaire de la Ville de Montréal sur une période plus significative;

Attendu que les défis budgétaires de la Ville de Montréal, notamment les investissements, le contrôle des dépenses, l'évolution de la masse salariale, les obligations face aux régimes de retraite, exigent une perspective sur plusieurs années;

Attendu que d'autres grandes organisations publiques, dont la STM, la Ville de Québec et la Ville de New York, présentent déjà une information budgétaire montrant les budgets réels de plusieurs années antérieures ainsi que l'estimé de l'année en cours;

Attendu que la capacité à comparer plusieurs années contribue à une plus grande transparence et permet aux spécialistes, aux fonctionnaires, aux élus et aux citoyens, de mieux observer les tendances;

Attendu que la capacité à comparer plusieurs années contribue à une meilleure compréhension des orientations, des priorités et des réalisations de l'Administration;

Attendu que la Commission des finances de la Ville de Montréal recommande une telle mesure depuis 2011;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde
Mme Justine McIntyre
M. Dominic Perri
M. Alan DeSousa

que le comité exécutif demande à l'Administration, aux services de la Ville de Montréal et à ses sociétés para-municipales qu'ils présentent, dès 2015, des documents budgétaires comprenant, une base de comparaison pluriannuelle montrant :

- les résultats réels d'au moins deux années antérieures à l'année en cours;
- l'estimé des résultats de l'année budgétaire en cours;
- la proposition budgétaire pour l'année à venir.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Guillaume Lavoie

de remplacer au premier tiret du résolu le chiffre « deux » par le chiffre « trois ».

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 0198

Motion de la deuxième opposition en faveur de l'aéroport de Montréal

Attendu que les vols directs vers l'international sont un atout intangible qui renforce l'économie d'une ville, attirant les investissements et créant de l'emploi;

Attendu qu'en 2013, l'aéroport de Montréal a glissé à la 4e place au Canada en termes de nombre de vols d'avions annuels;

Attendu qu'en 2013, Calgary a surpassé Montréal pour devenir le 3e aéroport le plus achalandé au Canada;

Attendu que les politiques publiques des trente dernières années ont favorisé l'aéroport Pearson de Toronto au détriment de l'aéroport Trudeau de Montréal, faisant en sorte que plusieurs lignes aériennes quittent Montréal pour Toronto;

Attendu que l'aéroport Pearson de Toronto est desservi par 59 lignes aériennes pour passagers contre 29 pour l'aéroport Trudeau de Montréal;

Attendu que le volume de vols aériens internationaux de Toronto est près de trois fois celui de Montréal;

Attendu que les centres d'affaires importants et les marchés émergents peuvent être rejoints à partir de Toronto, incluant les marchés lucratifs de l'Asie et de l'Amérique latine;

Attendu qu'Air Canada a récemment annoncé qu'elle augmenterait en 2014 ses vols quotidiens vers le Japon à 28 par semaine, mais aucun au départ de Montréal;

Attendu que l'absence de liens directs vers les marchés émergents et la multiplication des escales nuisent à la croissance et au développement économique, culturel et touristique de Montréal;

Attendu le potentiel de développement de l'aéroport de Montréal et la présence d'une communauté des affaires bien implantée;

Attendu que les interventions pour favoriser l'aéroport de Montréal ont été mises de côté par les décideurs fédéraux;

Attendu qu'Air Canada a clairement adopté une stratégie d'affaires favorisant d'autres aéroports que celui de Montréal et qu'elle s'est opposée aux vols directs au départ de Montréal d'autres transporteurs aériens;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Guay

que le conseil municipal :

- 1 - déclare que le déclin du nombre de vols internationaux directs de l'aéroport Montréal-Trudeau a eu un effet négatif sur les investissements ainsi que sur l'économie de Montréal et du Québec;
- 2 - invite le gouvernement du Canada à se pencher sur la situation en vue de promouvoir l'aéroport de Montréal en tant que destination, de promouvoir une plus grande proportion de vols directs internationaux au départ de Montréal, et l'utilisation de l'aéroport de Montréal comme aéroport pivot (plaque tournante) vers d'autres destinations;
- 3 - prenne acte de l'intérêt exprimé par Air China pour instaurer une ligne directe entre Beijing et Montréal, et qu'il apporte son soutien pour que cette initiative soit entérinée par les autorités canadiennes;
- 4 - appuie les mesures déjà mises en place pour créer une coalition montréalaise sur cette question suite à la déclaration du conseil municipal du 28 janvier 2013 (CM 13 0017), et qu'il demande qu'un rapport complet de tout ce que ce groupe de travail a produit soit soumis, incluant les comptes-rendus des rencontres, les copies des correspondances avec le gouvernement fédéral, avec ses agences et avec les lignes aériennes;
- 5 - invite le maire à élargir la coalition montréalaise afin de consolider le soutien politique en faveur de la promotion de l'aéroport de Montréal.

Un débat s'engage.

À 22 h 39,

Le conseiller Rotrand dépose le document intitulé « Aéroports de Montréal - Février 2014 ».

À 22 h 58, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger la séance jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

À 23 h 06, la conseillère Hénault demande à ce que les copies d'amendements soient distribuées rapidement afin de permettre à ceux qui prennent place dans la dernière rangée d'en prendre connaissance avant que l'amendement soit agréé.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Marvin Rotrand

de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Le président met aux voix la proposition à l'effet de référer l'article 65.02 à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation et la déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

Article 65.03

Motion de la deuxième opposition demandant d'accélérer la mise sur pied du Bureau des enquêtes indépendantes

Le conseiller Marvin Rotrand indique le report de cette motion à la prochaine assemblée du conseil municipal conformément au 2^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 23 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE